



**COMMUNE DE
TILLOY ET BELLAY
25 ROUTE NATIONALE
51460 TILLOY ET BELLAY**

ARRÊTÉ 2023-01

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION
POUR TRAVAUX ROUTE DÉPARTEMENTALE 3 – TILLOY ET BELLAY**

VU la Loi 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son art. 25,

VU le Code de la Route et notamment ses art. R411-8 et R411-25,

VU la Loi n° 89-413 du 22 Juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1993 en son article 3 ;

VU la demande de Monsieur Steeve BUVRY, Société GUINTOLI SAS, 13 Boulevard Foch, 51100 REIMS, en date du 9 mars 2022,

CONSIDÉRANT

Qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation des véhicules afin de procéder à des travaux d'installation d'une citerne incendie, route départementale 3 à Tilloy et Bellay.

ARRÊTÉ

Article 1 – La circulation routière sera alternée par feux tricolores pour une durée de 3 semaines à partir du 15 mars.

Article 2 : La signalisation sera assurée par la société chargée des travaux.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
La société GUINTOLI SAS
La communauté de brigades de gendarmerie de Ste Ménehould,

Fait à Tilloy et Bellay,
Le 14 mars 2023

Le Maire,
Christian CARBONI

Christian CARBONI

CHRISTIAN CARBONI
2023.03.14 17:32:36 +0100
Ref:20230314_154801_1-1-O
Signature numérique
le Maire